



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

# COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

(ancienne dénomination *COMPTE ADMINISTRATIF*)

Budget Principal de la Commune

Budget Annexe Camping

*Préambule* : La loi de finances 2024 et notamment son article 205 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales sous comptabilité M57 ou M4.

La commune de Lalinde en faisant le choix d'appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 dès 2024, a dès lors accepté la mise en œuvre du CFU Compte Financier Unique dès 2025 pour l'exercice 2024.

Ce document se substitue au compte administratif (ordonnateur) et au compte de Gestion (comptable public) pour ne former qu'un document **commun**.

Le CFU **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ; simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ; aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière.

Le CFU compte financier Unique est établi en fin d'exercice par le Maire et le comptable public.

Les données comptables et financières de l'exercice pour le budget principal et le budget annexe ont été comparées et vérifiées. Aucune anomalie.

## **BUDGET PRINCIPAL**

**Les crédits ouverts** pour l'exercice comptable 2024 de la section de fonctionnement et d'investissement (vote du Budget et décisions modificatives), sont les suivants :

- <b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses et recettes	3 504 481,31€uros
- <b>Section d'investissement</b>	
Dépenses et recettes	1 540 670,66€uros

### **Dans leur exécution :**

- <b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	2 501 088,69€uros
Recettes	3 056 795,32€uros
- <b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	383 738,64€uros
Recettes	455 116,58€uros

## Analyses des REALISATIONS :

### I - Section de fonctionnement :

#### A - Recettes :

CHAPITRE ET LIBELLE	2023	2024	variation
C002 Résultat reporté ou anticipé - (prévision BP)	277 356,47	565 010,11	
C013/77 Atténuations de charges et produits exceptionnels@	80 459,30	7 453,55	-90.74%
C042 Opérat° d'ordre de transferts entre sections*	19 282,70	28 348,00	47,02%
C70/75 Produits des services, du domaine, ventes div. et autres produits de gestion courante – prévision@	235 995,99	205 542,87	-12.09%
C73 Impôts et taxes@	2 010 820,38	2 081 458,75	3.51%
C74 Dotations et participations @	668 370,14	733 979,81	9.82%
C76 Produits financiers @	7,05	12,34	75.04%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 014 935,56</b>	<b>3 056 795,32</b>	<b>1.39%</b>

\*OO : opérations d'ordre

@ RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

*Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) 3 028 447,32€uros, sont des recettes qui correspondent à une véritable entrée d'argent pour la collectivité. On les différencie des opérations d'ordre (OO) qui ne sont qu'un jeu d'écritures interne au budget.*

Les recettes sont classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges, et produits exceptionnels,
- Les produits des services du domaine et ventes div,
- Les produits issus de la fiscalité directe locale et des taxes,
- Les dotations de l'Etat
- Opérations d'ordre

#### **1) Chapitre 013 Atténuations de charges et produits exceptionnels**

Ce chapitre représente 0.24% des recettes de la section.

Il s'agit ici du soutien financier mensuel pour le recrutement de personnel en CDD de droit privé éloigné du travail. Pour 2024 nous constatons une réalisation de 7 453,55€ contre 80 459,30€ en 2023. Cette différence s'explique par la mise en œuvre de la comptabilité M57 qui modifie l'imputation comptable de certaines recettes. Ainsi les remboursements des indemnités journalières des agents en congé de maladie sont imputés depuis l'exercice comptable 2024 au chapitre 75.

#### **2) Chapitre 70 et 75 Produits des services, du domaine, et ventes div**

Ce chapitre représente 6.72% des recettes de la section.

Les produits proviennent principalement des concessions dans les cimetières, de la restauration scolaire, des garderies périscolaires, du remboursement des charges salariales du budget annexe Camping vers le budget principal, du remboursement des charges des personnels ainsi que les charges des bâtiments municipaux mis à disposition au profit de la communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord, des locations de salles municipales, des remboursements des frais de personnel placé en congé de maladie dans le cadre du contrat d'assurance des risques statutaires, et les indemnités de sinistres.

A noter pour ce chapitre, les redevances des concessions au sein des cimetières n'ont pas augmenté, s'agissant de la restauration scolaire, nous observons que le montant annuel des recettes est inférieur à 2023 alors que le nombre de repas n'a que très peu évolué. Ce phénomène s'explique par la mise en œuvre de la tarification sociale de la cantine à 1€ et de sa nécessaire ventilation comptable. La part facturée aux familles étant imputée sur ce chapitre, alors que le soutien financier de l'Etat l'est au sein du chapitre 74. Globalement les recettes de ce poste sont en augmentation de plus de 17%. La location des salles a diminué quant à elle de plus de 9 000,00€ par rapport à 2023 ce qui s'explique essentiellement par la perte du loyer trimestriel des bureaux occupés par les services de la Direction des Finances Publiques. La part revenant aux indemnités en lien avec le risque statutaire des personnels a diminué compte tenu du nombre de congés de maladie en diminution. Les indemnités de sinistre quant à elles ont été versées pour quatre sinistres. Une première indemnité pour le vol au Centre Technique Municipal pour 10 700,00€, et trois sinistres de mobilier urbain remboursés pour un montant total de 6500€.

### **3) Chapitre 73 Fiscalité directe locale et taxes**

Ce chapitre représente 68.09% des recettes de la section. Il comprend les impôts directs locaux, l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord, le fonds national de Garantie individuelle des Ressources, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, le fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, les droits d'occupation du domaine public, la taxe sur la consommation finale d'électricité.

S'agissant des impôts directs locaux, les taux d'imposition **communaux** n'ont pas évolué, ils restent identiques à ceux appliqués en 2023. Néanmoins, le produit de la fiscalité sans variation des taux d'imposition, a augmenté par rapport à 2023. Cette augmentation est liée d'une part, à la revalorisation de 3,9% des valeurs locatives appliquées par l'administration fiscale sur le territoire national, et d'autre part à de nouvelles constructions. Le produit ainsi constaté pour 2024 s'élève à 1 476 344€uros.

Pour rappel les taux d'imposition communaux sont les suivants :

Taxe sur le foncier bâti : 48,98%

Taxe sur le foncier non bâti : 69,04%

Taxe d'habitation : 7,43%

S'agissant de l'attribution de compensation 393 596,00€ cette dernière n'a pas fait l'objet d'une revalorisation, aucun transfert de compétences entre la collectivité et l'EPCI n'ayant été réalisé. S'agissant du fonds national de garantie individuelle de Ressources : cette ressource fixe de 42 297,00€ est reconduite chaque année.

S'agissant du fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, (fonds lié à l'activité immobilière), Le Conseil Départemental de la Dordogne en fixe les critères de répartition pour les collectivités de la Dordogne. En 2024 ce fonds par rapport à 2023 a diminué de près de 12 600,00€.

S'agissant des droits de place du marché et d'occupation du domaine public, ces produits ont légèrement augmenté par rapport à 2023, plus de 8%. Il s'agit essentiellement du marché du jeudi qui a créé davantage de recettes. Augmentation de plus de 1 000,00€ pour les non abonnés, et plus de 750,00 pour les abonnements.

#### 4) Chapitre 74 Dotations de l'Etat :

Ce chapitre représente 24.01% des recettes de la section. Il englobe les dotations et compensations de l'Etat.

Tout d'abord la Dotation Globale de Fonctionnement, 436 834,00€ compris la dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation et Dot aux élus locaux, elle constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Elle est fixée chaque année par la loi de finances. Elle comprend une part forfaitaire, et une part de péréquation. Pour l'exercice 2024 la DGF a augmenté de plus de 9% par comparaison à 2023.

Ensuite, nous trouvons également le soutien financier de l'Etat en faveur de la mesure sociale mise en œuvre par la collectivité pour le dispositif de la cantine à 1€, son montant annuel varie en fonction de l'éligibilité des familles. La comparaison n'est pas à ce stade réalisable, la mise en œuvre étant intervenue au cours de l'exercice 2023.

Les allocations compensatrices en matière de fiscalité foncière 227 529,00€, il s'agit des pertes de ressources consécutives à des mesures d'exemption, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement des taux décidées par la loi. Elles sont compensées par l'Etat. Ces allocations ont évolué de plus de 3.60% par rapport à 2023.

La dotation pour les titres sécurisés 17 478,00€, son montant en 2024 est équivalent à celui de 2023. A noter cependant qu'une majoration en 2023 de 4000,00€ avait été versée à la collectivité compte tenu de son implication dans le plan d'urgence visant à améliorer les délais de délivrance des titres, non reconduit pour 2024.

#### 5) Le chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections

Ce chapitre représente 0.93% des recettes de la section et ne fait pas l'objet de décaissement de fonds, il s'agit essentiellement des amortissements.

### B – Dépenses :

CHAPITRE ET LIBELLE	2023	2024	variation
C011 Charges à caractère général*	759 384,34	822 648,10	8.33%
C012 Charges de personnel et frais assimilés*	1 514 778,48	1 434 224,67	-5.32%
C014 Atténuations de produits*	6 329,00	5 113,00	-19.21%
C023 Virement à la section d'investissement - prévision -	502 277,47	826 689,58	
C042 Opérations d'ordre de transferts entre sections@	41 813,97	34 408,90	-17.71%
C65 Autres charges de gestion courante*	193 093,07	191 955,43	-0.59%
C66 Charges financières*	14 308,09	12 738,59	-10.97%
C67 Charges exceptionnelles*	0	0	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 529 706,95</b>	<b>2 501 088,69</b>	<b>-1.13%</b>

\*D.R.R. Dépenses Réelles de Fonctionnement

@ opérations d'ordre

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) 2 466 679,79€ correspondent à une véritable sortie d'argent pour la collectivité, contrairement aux opérations d'ordre.

### **1) Chapitre 011 : charges à caractère général**

Les dépenses réalisées pour ce chapitre s'élèvent à 822 648,10€uros et correspondent à 88.28% de la prévision budgétaire.

Pour rappel les dépenses rattachées à ce chapitre concernent les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, à leur entretien, au carburant des véhicules, à l'alimentation pour le restaurant scolaire, l'entretien des véhicules et matériels, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, scolaires, livres, animations, fêtes et cérémonies, réceptions, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières, aux transports des élèves des écoles lors des sorties scolaires, aux adhésions, cotisations, les frais des procédures et contentieux.

Il est à noter une hausse de certaines dépenses par rapport à l'exercice 2023.

Il s'agit tout d'abord des dépenses d'entretien autres que des bâtiments 10490,00€ qui correspondent à la réparation du mur de soutènement du parking des Moulins, des travaux de dévégétalisation des murs riverains de l'ancienne maison Grenon, des réparations d'ardoises de la Halle, puis de l'entretien du matériel avec plus de 13 800,00€ par rapport à 2023 : réparation du Kubota 3680, le dysfonctionnement majeur de la balayeuse de voirie, l'aspirateur à feuilles. Ensuite il est à noter une augmentation importante des dépenses des primes d'assurances pour plus de 33 000€uros et ce compte tenu de notre mauvaise sinistralité.

Par ailleurs il est également à noter la première phase de la prestation du traitement des archives communales pour 25 200,00€, l'abonnement annuel auprès de la Poste pour la remise et le retrait du courrier en Mairie 1 600,00€, la redevance annuelle de la collecte des déchets 10 807,00€.

### **2) Chapitre 012 : dépenses de personnel et frais assimilés**

Les dépenses réalisées pour ce chapitre s'élèvent à 1 434 224,67€ contre 1 514 778,48€ en 2023 et correspondent à 96% de réalisation par rapport à la prévision budgétaire.

Ce chapitre englobe les dépenses du personnel titulaire, non titulaire, les charges sociales, l'adhésion au comité des œuvres sociales (CDAS-CNAS), ainsi que la part salariale revenant à la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord pour l'entretien des bourgs.

La collectivité dénombrait au 31 décembre 39 agents titulaires et non titulaires.

Au cours de l'exercice 5 agents ont quitté la collectivité – retraite, démission suite à disponibilité.

### **3) Chapitre 014 : atténuations de produits**

Les dépenses réalisées pour ce chapitre soit 5 113,00€uros correspondent à des dégrèvements de taxes foncières de jeunes agriculteurs, ou de taxe d'habitation sur les logements vacants, ainsi que le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

### **4) Chapitre 65 : autres charges de gestion courante**

Les dépenses réalisées pour ce chapitre s'élèvent à 191 955,43€ et correspondent à 96.36% de réalisation par rapport à la prévision budgétaire.

Il s'agit ici des dépenses des indemnités des élus, des charges, les contributions ou participations aux organismes extérieurs comme le conservatoire à rayonnement départemental de Dordogne, l'agence technique départementale, le syndicat intercommunal à vocation unique de Lalinde, les subventions aux associations.

En 2024 les subventions allouées aux associations représentent une enveloppe de 65 199,00€.

### 5) Chapitre 66 : charges financières

Les dépenses réalisées pour ce chapitre s'élèvent à 12 738,59€. Il s'agit des intérêts des emprunts en cours. Elles représentaient en 2023 14 308,09€.

### 6) Chapitre 042 : opérations d'ordre de transferts entre sections

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 34 408,90€ et concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

## II – section d'investissement

### **A – recettes :**

Les recettes d'investissement réalisées pour l'exercice s'élèvent à 455 116,58€

Elles se répartissent ainsi :

la part du fonds de compensation pour la Taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour 23 107,31€, et concernent les investissements de 2022,

la part de la taxe d'aménagement pour 4 741,46€,

l'affectation en réserves pour 197 574,97€

les subventions sollicitées et attribuées par les différents financeurs que sont

l'Etat :

DETR Nouvelle Donne la rénovation du parc d'Eclairage public 10 853,92€

DETR Travaux de la Rue des Martyrs 106 163,12€

Conseil Départemental de la Dordogne

travaux de la rue des Martyrs 69 817,22€

Agence de l'Eau Adour Garonne :

Subvention schéma directeur de gestion des eaux pluviales 7 940,58€

Région Nouvelle Aquitaine :

Appel à projets « Ruralités » 2019, projet numérique Mairie, solde de la subvention 509,20€

les amortissements des immobilisations 34408,90€

### **B – dépenses :**

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 s'élèvent à 383 738,64€

Ces dernières se répartissent ainsi :

Dépenses d'équipements pour 275 014,46€

Dépenses financières - dette en capital pour 80 376,18€, le capital restant dû par la collectivité au 31 décembre 2024 s'élève à 783 966,45€. Pour information il est à noter la capacité de désendettement de la collectivité qui est évaluée à 3 années.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections 28 348,00€

Résultats de la section :

Recettes d'investissement	455 116,58€
---------------------------	-------------

Dépenses d'investissement	383 738,64€
---------------------------	-------------

Solde d'exécution positif de l'exercice	71 377,94€
---	------------

## Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont les suivants :

Projets majeurs :

- Nouvelle tranche de la Rénovation du parc éclairage public - Nouvelle Donne -
- Maitrise d'œuvre pour la réalisation du Pumptrack
- Rénovation énergétique de la Maison Geoffre place du 08 mai : maitrise d'œuvre et missions,
- Rénovation énergétique de la Salle de Sainte Colombe : maitrise d'œuvre et missions,
- Solde maitrise d'œuvre aménagement de la rue des Martyrs

Etudes et relevés :

- Etude de solidité structure métallique école élémentaire Lalinde
- Etude géotechnique Eglise Lalinde
- Relevé topographique bâtiment Baptiste

Travaux :**Protection incendie**

- Protection incendie Le Souci/Le Cluzel
- Poteau incendie salle Jacques Brel

**Bâtiments et installations :**

- Réfection entourage horloge halle Lalinde
- Travaux mur cimetière Lalinde
- Travaux de réseaux La Gratusse
- Remplacement chaudière locaux ancienne trésorerie
- Travaux en régie : rénovation bureaux Mairie
- Borne de recharge pour les véhicules électriques : bassin Lalinde
- Reliure registres arrêtés divers et délibérations
- Site internet
- Reprises 3 concessions cimetière Lalinde

Divers matériels :

- 2 ordinateurs école élémentaire Lalinde
- 2 vidéoprojecteurs école élémentaire Lalinde
- Bac à sable avec couvercle école maternelle Lalinde
- Rayonnage à clayettes restaurant scolaire Lalinde
- 1 débroussailleuse thermique centre technique municipal
- 1 souffleur à dos thermique centre technique municipal
- 1 élagueuse thermique centre technique municipal
- 2 ébrancheurs démultipliés centre technique municipal
- 6 croix Saint André
- 1 Goupil plateau basculant
- 15 barrières jaunes de signalisation
- 3 aspirateurs écoles Lalinde
- 15 panneaux de stationnement interdit centre technique municipal
- 4 panneaux projections gravillons centre technique municipal
- 4 panneaux débroussaillage centre technique municipal
- 15 plots béton lestage barnum centre technique municipal
- 3 vitrines entrées cimetière Lalinde
- 1 vitrine entrée cimetière Sauveboeuf
- 1 vitrine entrée cimetière Sainte Colombe
- 1 drone Mairie
- 1 Webcam salle réunion Mairie
- 6 souris ergonomique divers services Mairie
- 1 ordinateur portable service CNI/passeports
- 1 imprimante 3D Mairie

Les restes à réaliser :

*Les dépenses engagées mais qui n'ont pas fait l'objet d'une facturation au 31 décembre 2024 sont inscrites en restes à réaliser sur l'exercice 2025, il en est de même pour les recettes notifiées mais qui n'ont pas fait l'objet d'un encaissement.*

**Dépenses pour un montant total de 821 394,55€**

- *Fonds de Concours auprès du SMD3 dans le cadre de l'installation d'un point d'apports volontaires au hameau du soleil levant,*
- *site internet de la Ville,*
- *la régularisation d'une acquisition foncière d'une bande de terrain au lieu-dit les Magnacs pour l'élargissement de la voirie,*

- l'ouverture du mur du parking des Moulins pour accès des piétons,
- les reliures des registres des délibérations des arrêtés et d'Etat civil,
- une nouvelle tranche de vidéo protection,
- le système d'alarme incendie pour la Mairie,
- la réfection de la piste d'athlétisme de la Maroutine,
- la mission diagnostic Porte Romane,
- le remplacement des jeux et la réhabilitation de l'aire de jeux de la Bazinie,
- la rénovation de la toiture de la Halle de Port de Couze,
- l'assistance technique de la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation de la Salle Jacques Brel,
- la reprise de concessions dans le cimetière du Centre de Lalinde,
- un socle et pupitre au jardin du Souvenir à Lalinde,
- les travaux des murs des cimetières de Sainte Colombe et le centre de Lalinde,
- le schéma directeur des réseaux d'eaux pluviales,
- logiciel Thémis Comedec,
- avant-projet de l'étude de la traverse de Sauveboeuf,
- rénovation de l'Eclairage public – Nouvelle Donne - tranche 2024,
- maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Pumptrack,
- maîtrise d'œuvre, missions de contrôle et les travaux des rénovations énergétiques de la salle de Sainte Colombe et de la Maison Geoffre
- coffrets électriques manifestations.

#### **Recettes pour un montant total de 260 827,35€**

- Financement du schéma directeur des eaux pluviales par l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- La rénovation du Parc d'Eclairage Public – Nouvelle Donne – Financement de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert pour 2023 et 2024,
- les travaux du Pumptrack à la Maroutine Financement de l'Etat dans le cadre de la DETR, le Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre des contrats de projets communaux, la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne, et l'Agence Nationale du Sport,
- les rénovations énergétiques de la Maison Geoffre et de la Salle de Sainte Colombe, financement de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert pour la phase 1 et la phase 2, le Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre des contrats de projets communaux.

#### **Résultats Financiers :**

<b>Fonctionnement</b>			
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Recettes	2 895 429,30	3 014 935,56	3 056 795,32
Dépenses	2 503 253,34	2 529 706,95	2 501 088,69
Résultat de l'exercice	392 175,96	485 228,61	555 706,63
<b>Investissement</b>			
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Recettes	574 269,51	740 943,06	455 116,58
Dépenses	534 848,31	820 364,92	383 738,64
Résultat de l'exercice	39 421,20	-79 421,86	71 377,94

## Budget Annexe Camping

*Pour rappel ce budget annexe, assujetti à la TVA, est autonome financièrement. Sa principale activité concerne le Camping, et les recettes issues de ce budget sont les redevances diverses des usagers du service.*

Les **crédits ouverts** pour l'exercice comptable 2024 (vote du Budget et décisions modificatives), sont les suivants :

- <b>Section d'exploitation</b>	
Dépenses et recettes	93 543,11€
- <b>Section d'investissement</b>	
Dépenses et recettes	60 256,08€

### Dans leur exécution :

- <b>Section d'exploitation</b>	
Dépenses	46 249,83€
Recettes	38 334,01€

Soit un solde négatif en fin d'exercice de -7 915,82€

A noter l'excédent de fonctionnement reporté N-2 de 49 848,11€, ce qui portera un résultat de fonctionnement de 41 932,29€

- <b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	21 136,45€
Recettes	16 796,44€

### Analyses :

#### I - Section de fonctionnement :

##### **A - Recettes**

RECETTES		REALISATION		
		2022	2023	2024
CHAPITRE ET LIBELLE				
C002	Résultat reporté ou anticipé - (prévision BP)	33 059,86	40 099,03	49 848,11
C042	Opérat° d'ordre de transferts entre sections	3 694,28	3 694,28	3 694,28
C70/75/77	Produits des services, du domaine, ventes divers	59 451,76	59 964,42	34 639,73
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>63 146,04</b>	<b>63 658,70</b>	<b>38 334,01</b>

Les recettes issues de ce service, sont les redevances diverses des usagers et sont encaissées au chapitre C70.

La baisse de l'activité du camping est la conséquence d'une part de l'ouverture du camping au 03 juin, habituellement le camping ouvrant au 1<sup>er</sup> mai, de la diminution des créneaux d'ouverture d'accueil au public, et d'autre part la fréquentation des sites d'hébergement de

tourisme durant la saison estivale 2024 qui n'atteint pas le niveau particulièrement haut de la saison 2023 (données INSEE).

## B – Dépenses

DEPENSES CHAPITRE ET LIBELLE	REALISATION		
	2022	2023	2024
C011 Charges à caractère général	14 511,89	10 612,43	14 258,51
C012 Charges de personnel et frais assimilés	24 644,01	25 765,21	14 721,01
C022 Dépenses imprévues - prévision -	1 000,00	1 000,00	154,00
C023 Virement à la section d'investissement - prévision -	17 827,05	27 062,33	31 964,52
C042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	15 939,34	16 822,62	16 796,44
C65 Autres charges de gestion courante	68,60	0,18	0,00
C66 Charges financières	942,17	709,18	473,87
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>56 106,01</b>	<b>53 909,62</b>	<b>46 249,83</b>

S'agissant des dépenses 2024 par rapport à celles de 2023 elles ont faiblement évolué voire diminué pour les charges de personnel.

A noter pour le chapitre 011 charges à caractère général, une diminution des dépenses des charges des fournitures diverses, une augmentation des dépenses pour les dépenses d'entretien des sanitaires, contrats de vérification des installations gaz et électricité 1 725.60€, l'abattage d'arbres dangereux en début de saison, les frais financiers du remboursement anticipé de l'emprunt.

## II – Section d'investissement :

### A - Recettes :

Les recettes d'investissement de ce budget annexe concernent les dotations aux amortissements, le solde d'exécution de la section reporté et le virement de la section d'exploitation.

### B – Dépenses :

S'agissant des dépenses, ces dernières se sont réparties de la manière suivante :

- Remboursement de la dette en capital 17 442,17€ dont le remboursement anticipé de l'emprunt des sanitaires camping pour 9 845,67€uros.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections

## Résultats financiers :

Fonctionnement			
	2022	2023	2024
Recettes	63 146,04€	63 658,70€	38 334,01€
Dépenses	56 106,87€	53 909,62€	46 249,83€
Résultat de l'exercice	7 039,17€	9 749,08€	-7 915,82€
Investissement			
	2022	2023	2024
Recettes	15 939,34€	16 822,62€	16 796,44€
Dépenses	27 079,40€	11 050,28€	21 136,45€
Résultat de l'exercice	-11 140,06€	5 772,34€	-4 340,01€

Le conseil Municipal par délibération n°24.12.12-03 clôturait le budget annexe camping au 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec mise à disposition au profit de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord ainsi que le transfert des résultats de clôture 2024 du budget annexe camping vers le budget principal 2025.